

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

N°2021ARR023

Le Maire de la Commune de SOLIGNAC

Vu le code de la route,

Vu le code de la voirie routière, notamment les articles L113-1 et R113-1,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes, modifié,

Vu l'arrêté du 7 juin 1977 relatif à la signalisation des routes et autoroutes, modifié,

Vu l'arrêté du 6 novembre 1992 relatif à l'approbation de modifications de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, modifié,

Considérant que, en raison de travaux de tirage de câbles et raccordement pour le déploiement de la fibre optique, il y a lieu de réglementer la circulation et d'interdire le stationnement,

ARRETE,

Article 1: En raison de travaux de tirage de câbles et raccordement réalisés par l'entreprise CIRCET (16/18 chemin de la chasse – 31770 COLOMIERS), la circulation sera alternée et le stationnement sera interdit « rue de la Peyrade », « rue du Pont » et au lieu-dit « Leycure » du 22 février au 5 mars 2021.

Article 2: L'entreprise CIRCET sera chargée de mettre en place les dispositifs de circulation et d'assurer la sécurité des piétons et des véhicules.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée au :

- Commandant de Brigades de Gendarmerie de SOLIGNAC
- Entreprise CIRCET.

SOLIGNAC, le 12/02/2021

Le Maire,

The image shows a blue circular official stamp of the Mairie de Solignac, Haute-Vienne. The stamp contains the text 'MAIRIE de SOLIGNAC' and 'Haute-Vienne'. Overlaid on the stamp is a blue ink signature, which appears to be 'A. Portheault'.

Alexandre PORTHEAULT